

avec ses sujets; à chaque Noël ils entendaient sa voix leur parler en chef de famille s'adressant aux siens. De là ce sentiment de respect, d'affection, mieux, d'amour, que son trépas fit éclater à un degré supérieur peut-être à toutes les manifestations de chagrin auquel ait donné lieu au cours de notre histoire, la mort de tout autre souverain.

L'on a dit que le Roi George règne sans gouverner. Strictement et absolument parlant, cela est peut-être vrai. Mais le roi défunt jouissait d'une grande autorité morale; et l'autorité morale, en gagnant les esprits et les cœurs, finit toujours par influencer sur le pouvoir. C'est ainsi qu'il faut voir l'œuvre de notre roi bien-aimé. Il n'est plus, mais le souvenir de ses louables intentions, de ses vues et de sa fidélité au devoir continuera d'inspirer l'empire.

La mort du Roi a été un deuil universel; l'on a pleuré l'ami de toute l'humanité, le représentant sincère de la paix et de la bienveillance. Du pays voisin, habité par une nation d'origine commune, se sont élevés des témoignages de regrets si vifs et si sincères que nous en garderons à jamais le souvenir.

En songeant à ce que fut pour nous et pour l'humanité entière la vie du roi défunt, nous sentons se mêler à nos regrets un sentiment de légitime orgueil.

La reine Marie partagea tous les projets et les efforts de cette grande carrière. En ces jours d'affliction, notre peuple compatit à sa douleur et prie Dieu de la soutenir dans l'épreuve. Le souvenir du réconfort et de la consolation qu'elle fut sans cesse pour son mari aux jours des soucis et de l'angoisse adouci-ri sa solitude.

La couronne échoit à celui qui connaît bien le Canada et que les Canadiens, dont il a de longtemps gagné les cœurs, connaissent aussi. "Je marcherai sur les traces de mon père" a-t-il déclaré en s'adressant à l'empire. Parole caractéristique. Que pourrions nous désirer de mieux?

Fermement attachés à notre Roi, ayons à cœur de rendre notre pays digne de son grand rôle dans l'empire et de réaliser dans cet empire l'entente idéale propre à contribuer à la paix du monde et à susciter la coopération entre les peuples.

Les motions sont adoptées séparément.

L'honorable M. Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, propose:

Que Son Honneur le Président signe ladite Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, au nom du Sénat, et que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par Son Honneur le Président du Sénat.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. BALLANTYNE.

L'honorable M. Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, propose:

Que Son Honneur le Président signe ledit message à Sa Majesté la Reine Marie au nom du Sénat, et que ledit message soit transmis à Son Excellence le Gouverneur général par Son Honneur le Président du Sénat.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat ajourne à huit heures du soir mardi le 11 février.

## SÉNAT

Mardi, 11 février 1936.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

### COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

### COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. DANDURAND propose:

Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Graham, Horsey, Meighen, Sharpe, Tanner, White (Pembroke), et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable M. POPE: Cela veut-il dire que le personnel des comités sera le même que l'année dernière?

L'honorable M. DANDURAND: Il s'agit ici du comité de sélection.

L'honorable M. POPE: Le comité qui fait un choix. Qui choisit-il?

L'honorable M. DANDURAND: Ce comité a pour mission de choisir les sénateurs qui feront partie des différents comités, et de faire rapport à cette Chambre.

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

L'honorable M. BUCHANAN propose:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement.